

ETUDES PREALABLES – Contenu et Bureaux d'études

Le propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif est responsable de la bonne conception et du bon fonctionnement de son installation d'assainissement non collectif (ANC), d'où l'intérêt de s'adresser à des professionnels pour se faire aider dans la conception de l'installation.

□ **CONTENU DU DOCUMENT A REMETTRE AVEC LA DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER UN DISPOSITIF D'ANC :**

Les investigations hydrogéologiques à réaliser dépendent de la situation de votre projet sur les cartes d'aptitude des sols à l'ANC :

Installation neuve :	Réhabilitation :
investigations hydrogéologiques et étude de définition d'un système d'ANC	étude de faisabilité de la réhabilitation

AVANT TOUTE DEMARCHE : il est nécessaire de vérifier l'implantation du projet par rapport au PPR de la Commune (plan de protection contre les risques) et ses éventuelles prescriptions ou recommandations. Le cas échéant, les investigations hydrogéologiques peuvent être inutiles selon ses prescriptions, ce qui implique une filière drainée (avec rejet).

Obligations :

1	Pour tous les dossiers : Les investigations hydrogéologiques comprendront au minimum 3 mesures de perméabilité réalisées par « Essai Porchet »
2	Dans les zones où l'aptitude à l'ANC n'est pas favorable ou inconnue (cas des zones moyennement favorable, ou inapte) : Les investigations hydrogéologiques comprendront en plus des investigations prévues à la ligne 1 les éléments suivants : - une description des différents horizons du sol (nécessitant des sondages au tractopelle) - un avis justifié du bureau d'études sur les risques d'hydromorphie, de résurgences et d'engorgements du sol.
3	Pour tout projet concernant l'assainissement d'un bâtiment recevant du public ou induisant des rejets de type non domestiques, ou tout projet dont la capacité de traitement requise est supérieure à 20 équivalents habitants : tous les éléments prévus aux lignes 1 et 2 seront demandés, et la conception de l'installation devra être réalisée par un bureau d'études compétent.

Installation neuve :	Réhabilitation :
contenu conseillé	contenu obligatoire

Le document remis au SPANC comprendra les éléments suivants :

- les résultats des investigations réalisées ;
- le schéma de principe de l'installation ;
- le dimensionnement justifié de l'installation ;
- le plan de masse d'exécution de l'installation d'ANC au 1/500^{ème} précisant :
 - la position de l'immeuble, des immeubles voisins et des zones de circulation et de stationnement des véhicules
 - le type et l'implantation des ouvrages d'ANC (circuits hydrauliques, ventilations, regards)
 - l'emplacement des forages, puits, sources, ruisseaux, canaux, ...
 - la pente du terrain en % (flèche dirigée vers le bas du terrain)
 - l'indication du « Nord » et de l'échelle
- profil en long de la filière d'ANC avec les profondeurs ou altitudes depuis l'habitation jusqu'à la sortie des eaux usées de la filière ;
- éventuellement : métrés et relevés topographiques (si nécessaire, par exemple en cas de doute sur l'espace disponible ou sur la possibilité d'une filière gravitaire) ;
- en cas de sol inapte à l'infiltration : recherche d'un point de rejet autorisé.

□ **LISTE INDICATIVE DE BUREAUX D'ETUDES :**

AQU'TER (Gap) / tél. : 04.92.49.94.10

CLAIE (Gap) / tél. : 09.81.03.59.38

GEOSYNERGIE (Crots) / tél. : 06.11.87.23.28

GEOTECHNIQUE SAS (Gap) / tél. : 04.92.53.49.98

RECYTEC ENVIRONNEMENT & CONSEILS (Gap) / tél. : 04.92.53.21.28

Fournisseurs et / ou Installateurs de dispositifs agréés :

ALPES PROVENCE ASSAINISSEMENT - M. Lionel FAURE (La Saulce - 05) : filtres compacts EPARCO © / tél. : 06.59.48.53.90
AQUATIRIS - M. Benoît VAXELAIRE (Guillestre - 05) : spécialisé dans les filtres macrophytes (roseaux) / AQUATIRIS © / tél. : 06.81.83.04.17
ASSAINISSEMENT AUTONOME (L') - M. David GUENOT (Seclin - 59) : COMPACT'O ST2 © / tél. : 06.01.12.28.63
BIGMAT - M. Philippe BONNABEL (Embrun - 05) : GRAF © / tél. : 04.92.43.76.54
ELOY WATER - M. Benoit LASSALE (Valence - 26) : OXYFIX © / tél. : 06.08.78.52.68
PHYTO PLUS ENVIRONNEMENT - M. Charley MUSCAT (Graveyson - 13) : BIO REACTION SYSTEM © / tél. : 06.22.40.26.75
PREMIER TECH AQUA - M. Simon ALLIAUD (Châteauneuf d'Ille et Vilaine - 35) : ECO FLO © / SOLIDO © / tél. : 06.22.01.26.68
RHONE-ALPES-ASSAINISSEMENT - M. Hubert AUDE (Autrans - 38) : TRICEL © NOVO / TRICEL © SETA / tél. : 06.73.00.25.18
SAMSE - M. Cyril SIGNORET (Embrun - 05) : BIOROCK © / BIO REACTION SYSTEM © / tél. : 04.92.43.04.34
STRADAL - M. Denis BLANCHON (Châteauneuf du Rhône - 26) : STRATEPUR © / EPURBA COMPACT © / tél. : 06.80.89.49.87
TERRASSEMENT LAGIER - M. Florian LAGIER (Les Orres - 05) : filtres compacts EPARCO © / tél. : 06.98.68.55.10

Entreprises de Terrassement pour filières agréées ou classiques :

BARRAL BATIMENT - M. Hervé BARRAL (Châteauroux-les-Alpes - 05) / tél. : 04.92.43.42.10
COURTOIS TP - M. Philippe COURTOIS (Baratier - 05) / tél. : 04.92.43.48.66
LAGIER ET ROCHE - M. Fabrice ROCHE (Saint-André d'Embrun - 05) / tél. : 04.92.43.15.91
SARL BERNARD - M. Franck BERNARD (Châteauroux-les-Alpes - 05) / tél. : 04.92.43.56.48
SETP - M. Jean-Louis ROCHE (Embrun - 05) / tél. : 04.92.43.09.45
TERRASSEMENT LAGIER - M. Florian LAGIER (Les Orres - 05) / tél. : 06.98.68.55.10
TP HERMITTE - M. Jean-François HERMITTE (Les Orres - 05) / tél. : 04.92.44.14.68